

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs d'éthanolamines
originaires des Etats-Unis d'Amérique**

(Réglementation antidumping)

Le règlement d'exécution (UE) n° 54/2010 (JO L 17/2010) a institué un droit antidumping définitif à l'importation d'éthanolamines originaires des Etats-Unis d'Amérique, relevant actuellement des codes TARIC 2922 11 00 10 (monoéthanolamine), 2922 12 00 10 (diéthanolamine) et 2922 13 10 00 (triéthanolamine).

La portée de ces mesures a été modifiée par l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 8 mai 2012 (affaire T-158/10), qui a exclu la société Dow Chemical Company du champ d'application de ces droits.

Les dispositions du règlement d'exécution (UE) n° 285/2013 (L 86/2013) clôture à compter du 27 mars 2013 les procédures d'enquêtes ouvertes au titre de ces mesures (Avis publiés respectivement aux JO C 18/2012, JO C103/2012 et JO C 314/2012), sans institution de droits.